

**COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL
du Mercredi 03 avril 2024**

Présents :

Brigitte BOCHATON - Isabelle DAILLE - Catherine FAIVRE (à partir du point 2)- Laurence FRANCCART - Isabelle GEINDRE - Berthe-Ange LAUDET - Claire PEREZ - Claire PRESCHOUX - Séverine SUCHERE

MM Mohamed AZOUAGH (arrivé au point 2 à 19h13) - Pierre-Louis BESSON - Julien BOURGEOIS - Benoît CHIRON - Thierry DUBOIS - Franck EGARD - Antoine FATIGA - Mathias LEBLOIS - Olivier MARMET - Luis-Michel RODRIGUEZ - Julien ROUTIN (arrivé au point 2 à 19h25) - Bruno STELLIAN - Laurent TOCHON (arrivé au point 2 à 19h20)

Excusés :

Marie-Laure CHEVALLIER ayant donné pouvoir à Brigitte BOCHATON
Fabien OLKOWICZ ayant donné pouvoir à Isabelle GEINDRE
Cyril MONIOT ayant donné pouvoir à Olivier MARMET
Céline MITHIEUX ayant donné pouvoir à Bruno STELLIAN
Eva CAPIZZI

Brigitte BOCHATON invite le Conseil Municipal à :

- Désigner le secrétaire de séance : **Claire PEREZ**
- Approuver le compte-rendu de la dernière séance dont un exemplaire a été remis à chaque membre : adoption à l'unanimité
- Autoriser Madame le Maire à ajouter une question à l'ordre du jour concernant une modification du tableau des emplois.

1) Modification du tableau des emplois

Brigitte BOCHATON rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

En conséquence, il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Du fait du départ par voie de mutation d'un agent du service technique au 22/04/2024 et pour permettre plus de souplesse dans le recrutement d'un nouvel agent, il est nécessaire de modifier le tableau des emplois (voir tableau des emplois en annexe).

Pour information, l'arrivée du nouvel agent est prévue le 15/04/2024 et permettra « un tuilage ». Le Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Savoie a été saisi le 21/03/2024 et a rendu un avis favorable.

Elle propose de procéder à la modification suivante à compter du 15/04/2024 :

- Suppression d'un poste dans le grade d'adjoint technique à temps complet (35h00)
- Création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques temps complet comprenant 3 grades (35h00)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, valide la modification du tableau des emplois décrite plus haut à compter du 15/04/2024.

ORDRE DU JOUR

2) Finances

○ Approbation du Compte de Gestion 2023

Bruno STELLIAN rappelle que le compte de gestion du trésorier retrace les titres de recettes et les mandats de paiement ordonnancés du 1^{er}/01/2023 au 31/12/2023, y compris ceux relatifs à la journée complémentaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2023 du trésorier tel que présenté en séance.

○ Vote du compte administratif 2023

Bruno STELLIAN précise que le budget primitif est un document prévisionnel fixant l'état des recettes et des dépenses pour une année civile. Le compte administratif en établit la synthèse et présente les résultats de l'exécution de ce budget en retraçant toutes les recettes et les dépenses réalisées en cours d'année.

À cette fin, le compte administratif compare :

- Les prévisions se rapportant à chaque chapitre et article du budget
- Les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Le compte administratif retrace l'exécution du budget de l'exercice définit comme suit :

- L'exercice correspondant à l'année civile du 1^{er}/01 au 31/12
- La journée complémentaire du 31/12 est prolongée jusqu'au 31/01 de l'année suivante pour les opérations de fonctionnement ; cette journée dite « journée complémentaire » permet notamment l'émission des mandats et des titres correspondants à des services faits, à des droits acquis jusqu'au 31/12 de l'exercice.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, moins **Madame le Maire**, après s'être fait présenter le compte administratif, considérant l'identité de valeurs entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs.

○ Affectation du résultat 2023

Bruno STELLIAN explique qu'après reprise des résultats de clôture de l'année 2022, le solde de clôture pour 2023 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 321 426.00 €
- Un excédent d'investissement de 257 256.18 €

L'excédent d'investissement est obligatoirement reporté en recettes d'investissement 2024 puisque les dépenses doivent être payées en priorité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir une partie de l'excédent de fonctionnement en fonctionnement pour 161 000 € et d'affecter 160 426.10 € en recettes d'investissement pour financer une partie des investissements (autofinancement).

○ **Vote des taux de fiscalité directe 2024**

Bruno STELLIAN indique que la commission finances a proposé de ne pas augmenter les taux cette année. Il rappelle que cette proposition a été reprise suite à sa présentation lors du DOB le 08/02 dernier. Il précise que la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition attendue est de 3.9%.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition comme suit en 2024 :

- TFB (taux foncier bâti) = 32.22 %
- TFNB (taux foncier non bâti) = 72.80 %
- Taxe d'habitation résiduelle = 9.83 %

○ **Vote du Budget Primitif 2024**

Bruno STELLIAN présente la section de fonctionnement dépenses et recettes du BP 2024 ainsi que les recettes d'investissement.

Il rappelle que, conformément au DOB, et aux propositions de la commission finances, le budget primitif 2024 a été conçu sans augmentation de la fiscalité.

Laurence FRANCAERT souhaite savoir si les prévisions relatives aux charges de personnel tiennent compte d'une éventuelle augmentation de point d'indice.

Bruno STELLIAN répond que les montants prévus à ce chapitre sont identiques aux prévisions 2023, aucune information ne nous est parvenue sur une éventuelle augmentation du point d'indice.

L'installation des chasse-roues à la Châtaigneraie est évoquée. Les retours sont variables : certains habitants sont très satisfaits en termes de sécurité piétons et soulignent l'initiative, d'autres sont mécontents du fait du manque de place de stationnement... Madame le Maire rappelle qu'un rendez-vous s'est tenu sur place avec les syndicats et habitants le 27 mars, un projet est en cours.

Antoine FATIGA alerte sur les dérives possibles si les services publics commencent à pallier au manque de place de stationnement dans le domaine privé et à proposer des places supplémentaires.

Brigitte BOCHATON précise que les promoteurs, à la demande de la commune, ont été au-delà de la réglementation en créant plus de places que ce qui était initialement prévu.

Brigitte BOCHATON détaille les investissements prévus en 2024.

Elle évoque principalement l'ajout de caméras de vidéoprotection, l'aménagement de la classe 6, la création du bureau de direction du multi-accueil PMR et l'enfouissement des réseaux Chemin de Miremont en lien avec le SDES et la Ville de Chambéry.

Enfin, elle explique que pour 2025, des travaux importants seront à prévoir concernant les toilettes de l'école maternelle et qu'il faudra également changer le véhicule du policier municipal.

Antoine FATIGA évoque une partie du chemin de la Grobelle à proximité de l'entreprise VICAT qui semble être dangereuse. Une réflexion est à entamer et peut-être envisager un soutien financier de la part du département.

Bruno STELLIAN constate que les sentiers sont de plus en plus fréquentés par les piétons. Il s'agit d'une priorité à donner.

Brigitte BOCHATON précise que le chemin de la Cascade en direction du Césalet est très dangereux : une réflexion sur sa sécurisation est à prévoir.

Antoine FATIGA s'interroge sur la modification de l'âge minimum pour être invité au repas des seniors, comme cela est indiqué dans le compte-rendu de la réunion du CCAS et souhaite en comprendre les raisons.

Claire PRESCHOUX répond qu'il a été constaté que peu de personnes entre 65 et 68 ans y participent. Cette question a été débattue en CCAS et il a été décidé de mettre en place un décalage progressif d'un an chaque année pour atteindre 68 ans. Elle rappelle que cette année, 140 personnes sont venues au repas.

Luis-Michel RODRIGUEZ fait remarquer la différence de montant entre la DGF et la DSR prévues au budget et les chiffres officiels accessibles sur le site de l'AMF.

Brigitte BOCHATON répond que la prudence est de mise au moment de la construction du budget et que les montants n'étaient pas encore connus.

Antoine FATIGA indique que les élus de l'opposition vont, comme chaque année, voter contre le budget pour ce qui concerne la partie recettes.

Il précise son propos en expliquant que la situation économique s'aggrave, information confirmée par les communiqués de l'AMF. Il déplore la baisse des dotations écologiques de l'État, et constate que l'urgence climatique n'est pas prise en compte. Un des leviers pourrait être la mise en place de plus de solidarité au niveau national, notamment en matière de prévention des risques.

Il dénonce également la situation de l'Éducation Nationale, et rapporte une baisse de 15 à 20 postes en Savoie.

Enfin, il fait part d'une baisse de 18% de la DGF, d'après l'AMF, qui exhorte le gouvernement de donner plus de moyens aux collectivités locales, afin de les aider à faire face.

Parallèlement à ces situations dramatiques, certaines entreprises engrangent de « superprofits » et bénéficient d'exonérations fiscales qui pourraient représenter une source de recette non négligeable pour l'État.

Cette situation touche également les ménages les plus fragiles dont le nombre est en constante augmentation : les bénéficiaires de l'aide alimentaire ont été multipliés par 3 depuis 2011 (source AG Banque alimentaire).

Après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 3 voix contre (**Antoine FATIGA, Catherine FAIVRE, Luis-Michel RODRIGUEZ**), le Conseil Municipal vote le budget primitif 2024 tel qu'il a été présenté le 20/03/2024 en commission finances et transmis aux conseillers municipaux en amont.

3) Demande de subvention association « Le Tétras Libre » pour l'exercice 2024

Brigitte BOCHATON rappelle que l'association Le Tétras Libre est un centre de sauvegarde pour la faune sauvage ouvert sur Montagnole : il agit sur les secteurs de la Savoie, la Haute-Savoie et l'Ain.

La commune a déjà apporté son soutien les années précédentes. L'association sollicite à nouveau la commune pour défendre le centre de sauvegarde de la faune sauvage dans les Pays de Savoie.

Pour rappel, en 2022, le Tétras Libre qui intervient sur ces trois départements a reçu 4582 appels SOS et admis 1341 animaux sauvages blessés. Les données 2023 ne sont pas encore finalisées mais elles dépassent ces chiffres avec près de 4800 appels et 1450 accueils.

Le centre est reconnu d'intérêt général, mais ne peut mener à bien ses missions que grâce au soutien de mécènes, privés ou publics, des adhérents et des donateurs.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'association « le Tétras Libre » une subvention de 250€ pour l'exercice 2024.

4) Demande de subvention association pour la promotion de l'italien (API) pour l'année scolaire 2023/2024

Olivier MARMET rappelle que la commune a octroyé une subvention de 702€ à l'association pour l'année 2021/2022 et de 702€ pour l'année 2022/2023.

Pour l'année 2023/2024, la subvention proposée est de 500€.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 500€ à l'association pour la promotion de l'italien (API) pour l'année scolaire 2023/2024.

5) Désignation du représentant au Conseil de l'UFR LLSH de l'Université Savoie Mont Blanc

Brigitte BOCHATON indique que l'Unité de Formation et de Recherche en Lettres, Langues et Sciences Humaines (UFR LLSH) sise sur le campus de Jacob-Bellecombette, est une composante de l'Université Savoie Mont Blanc.

Cette structure, conformément au Code de l'Education et à ses statuts est administrée par un Conseil élu qui comprend également des personnalités extérieures désignées par les collectivités territoriales, dont une désignée par le Conseil Municipal de Jacob-Bellecombette.

Le Conseil de l'UFR devant être renouvelé en ce début d'année 2024, il convient de faire désigner par l'instance délibérante un représentant de la collectivité titulaire et un suppléant de même genre.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de désigner **Isabelle GEINDRE** en représentante titulaire et **Brigitte BOCHATON** en représentante suppléante.

6) Service commun de protection des données : renouvellement de la convention avec Grand Chambéry

Brigitte BOCHATON rappelle que le service commun de protection des données a été créé en 2018 afin de répondre à l'obligation légale inscrite dans le règlement général sur la protection des données de nommer un Délégué à la Protection des Données (DPD).

Les 38 communes de Grand Chambéry ainsi que leurs CCAS et amicales du personnel ont adhéré à cette convention. La commune de Jacob-Bellecombette a adhéré au service commun par délibération du conseil municipal en date du 31/08/2018 et par la signature d'une convention de fonctionnement de ce service.

Elle précise que cette convention arrivant à échéance, il convient de la renouveler.

Les nouvelles pratiques numériques et le développement de la dématérialisation des services des collectivités posent la question de la sécurité des systèmes d'information. Or, la protection des données implique une vigilance particulière concernant cette problématique. Dans ce contexte, il

est proposé que les missions du service commun de protection des données soient étendues à des actions de conseil et d'orientation en matière de cybersécurité, en lien avec la protection des données.

La nouvelle convention, que chaque conseiller a reçu en amont, prend effet au 1^{er}/01/2024. Elle est établie pour une période de 5 ans.

Le Conseil Communautaire du 1^{er}/02/2024 a approuvé cette convention de renouvellement.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le renouvellement de la convention de fonctionnement du service commun de protection des données avec Grand Chambéry à compter du 1^{er}/01/2024 et d'autoriser le Maire à signer la convention ci-annexée.

7) Signature de la convention d'objectifs et de financements pour le Multi-accueil Tom Pouce avec la CAF 2024/2025

Franck EGARD explique que la convention proposée comprend la prestation de service (PSU), le bonus « mixité sociale », le bonus « inclusion handicap » et le bonus territoire CTG.

La commune s'engage ainsi à mettre en œuvre un projet éducatif de qualité, avec un personnel qualifié et un encadrement adapté dans le respect de la réglementation petite enfance.

Cette convention, envoyée en amont à chacun des conseillers, est valable pour 1 an car elle est calée sur la durée de la CTG, soit jusqu'au 31/12/2025.

Il rappelle que depuis le 01/01/2018 et jusqu'au 31/12/2021, il existait un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé entre le SIVOM du canton de Cognin (dont la commune est membre) et la CAF afin de pérenniser et développer la politique enfance-jeunesse sur le territoire.

A compter du 01/01/2022, c'est une CTG Convention Territoriale Globale qui a pris la suite afin de garantir les financements contractualisés en 2018 avec la CAF sur les 3 volets : petite enfance, enfance et jeunesse.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer avec la CAF la convention d'objectifs et de financements 2024-2025 pour le Multi-accueil Tom Pouce.

8) Demande de subvention FIDP-Vidéoprotection

La Mairie de Jacob-Bellecombette dispose d'une installation regroupant un Centre de Supervision ainsi que 9 caméras installées sur le territoire de la commune.

Madame le Maire souhaite faire évoluer cette installation en réalisant une extension sur le secteur de la Route des Entremonts, ainsi que sur une entrée de ville située à la Grobelle.

Le coût estimé de ce projet pour le déploiement de ce dispositif est de 88 500 € HT.

Ces travaux, lourds pour la commune, ne pourront pas être réalisés sans aide financière ; il convient de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat, au titre du FIPD.

Après avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal décide d'approuver le projet d'extension de l'installation de la vidéoprotection, d'approuver son financement sur la section investissement du budget communal à hauteur de 88 500 € HT et d'autoriser Madame le Maire à demander à l'Etat la subvention la plus importante possible pour lui permettre d'accompagner le financement de ce projet.

9) Vœu concernant les évènements survenus à l'Université

« Dans la nuit du 24 au 25 mars 2024, plusieurs bâtiments du campus de Jacob-Bellecombette ont été recouverts de tags et d'affiches xénophobes avec le portrait du maréchal Pétain faisant

explicitement l'apologie du régime de Vichy, de la milice française ainsi que de leurs crimes. Les tags et affiches qui sont ainsi venus souiller les murs de l'Université Savoie Mont-Blanc sont particulièrement choquants.

Est-il besoin de rappeler que la France de Vichy a collaboré avec l'ennemi et a envoyé à la mort des citoyens en raison de leur religion, leurs idées politiques ou encore de leur orientation sexuelle ?

La commune de Jacob-Bellecombette condamne avec la plus grande fermeté de telles incitations à la haine de l'autre et notamment des juifs, qui se doivent d'être combattues.

L'université se doit de demeurer un lieu consacré à la formation et à la recherche ouvert aux débats d'idées et non à l'incitation à la haine afin de ne jamais revivre les horreurs du passé. »

Après avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal décide d'approuver le vœu précité.

10) Questions diverses

Agenda :

- 10/04 : réunion du PNRC
- 13/04 à 11h : Jury Départemental Fleurissement 2023
- 17/4 à 18h : cérémonie de remise des prix des maisons et balcons fleuris
- 26/04 de 9h à 15h : déchetterie mobile sur le parking de La Jacobelle (attention changement de date)
- 12/05 au 19/05 : semaine de promotion de l'action de Cohabitation portée par la Régie, « 1 Toit 2 Générations »
- 15/06 : Comité syndical Métropole Savoie
- 16/06 : Vélotour-Grand Chambéry
- 8/06 : anniversaire des 10 ans de la Médiathèque et cérémonie d'accueil des nouveaux habitants
- 9/06 : élections européennes
- 25/6 à 17h : remise des dictionnaires aux élèves de CM2
- 4/07 de 9h à 17h : forum social du Département à Chamousset
- 4/09 dès 18h : forum des associations
- 14/09 dès midi : Fête du Village et anniversaire des 20 ans de la politique jeunesse
- 29/09 dès 9h : matinée de nettoyage de la Cascade, ouverte à tous
- 04/10 : Soirée disco dans le cadre d'Octobre rose
- 16/11 : 7^{ème} édition de la course d'orientation

Brigitte BOCHATON indique que le dossier « leg Burlet » avance tout doucement. Le notaire récupérant petit-à-petit les procurations avant la signature de l'acte.

Après un tour de table, **Madame le Maire** lève la séance à 21h20.